

Or, tout le monde au Canada mange des huîtres. Rien que pour l'approvisionnement de nos grandes villes, Montréal, Québec, Toronto, Ottawa, Hamilton, nous payons des milliers de piastres par semaine à Baltimore et à New-York.

Il y a des fortunes à faire et des bénédictions à amasser pour les *amareilleurs* qui s'aviseront un jour de pratiquer la culture de nos bancs d'huîtres. Sans compter que c'est une ressource nationale qui périt, faute d'exploitation.

Le gouvernement fédéral, rouge ou bleu, a fait des lois pour la protection de nos huîtres. Ces lois, fruits de longs tâtonnements et de nombreux inspecteurs *ad hoc*, se résument à ceci : Défense de pêcher des huîtres à partir du premier mai jusqu'au premier septembre.

Résultat : jamais la destruction de nos huîtres n'a été aussi rapide et aussi complète que depuis l'application de ces règlements.

Parce qu'en France, en Angleterre et aux Etats-Unis un semblable règlement existe, on a cru faire merveille en l'appliquant ici, sans considérer si ce qui convient à la Virginie, pays tropical, peut convenir aussi bien à la province du Nouveau-Brunswick, où les glaces *prennent* en novembre et fondent en avril.

Qu'on laisse donc pêcher nos huîtres en été, au risque de faire mourir d'horreur ceux qui s'imaginent encore que les huîtres sont *poison* pendant les mois qui n'ont pas d'*R*, et que, par exemple, l'on prohibe la pêche sur la glace. C'est l'hiver qui tue nos huîtres. Voici comment. Pour faire la pêche, dans notre pays, au lieu de se servir d'une drague, comme en France, en Italie et aux Etats-Unis, on se sert de râteaux armés de longues dents